

Gouvernance fiscale

Le Comité d'audit du conseil d'administration supervise l'information financière de la TD, notamment en examinant les résultats fiscaux et les questions de planification fiscale qui sont importants pour l'établissement des états financiers de la Banque. L'approche de la TD en matière de gouvernance fiscale intègre les principaux éléments suivants :

- Respecter toutes les lois fiscales pertinentes et l'intention législative déclarée de ces lois.
- S'assurer que la conformité fiscale fait partie intégrante de nos pratiques commerciales.
- Se conformer aux principes de pleine concurrence pour les opérations intragroupes du Groupe Banque TD entre les différents pays et territoires.
- Gérer les risques fiscaux pour éviter les litiges inutiles.
- Travailler de façon transparente et de concert avec les administrations fiscales appropriées.
- Consulter les principaux cabinets juridiques et comptables pour obtenir des conseils ainsi que des avis spécialisés et objectifs en matière de fiscalité.
- Travailler de façon proactive avec les décideurs et les administrations fiscales pour aider à établir la législation fiscale et à évaluer les conséquences économiques.

La TD appuie la solution reposant sur deux piliers élaborée pour le Cadre inclusif de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, en particulier les règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles GloBE). Le modèle de règles du Pilier Deux publié par l'OCDE prévoit l'instauration d'un impôt minimum de 15 % à l'échelle mondiale pour les grandes multinationales, lequel doit être appliqué par les différents territoires. Les règles du Pilier Deux ont été adoptées au Canada le 20 juin 2024 et s'appliquent à la Banque pour l'exercice qui débute le 1^{er} novembre 2024. Ces règles ont aussi été adoptées dans d'autres territoires au sein desquels la Banque exerce ses activités. Pour gérer son fardeau fiscal international, la TD prend en compte les taux d'imposition des autres pays ainsi que la législation du Pilier Deux applicable lorsqu'elle détermine le meilleur endroit pour mener ses opérations et allouer son capital.

La TD entretient des relations de travail transparentes avec l'Agence du revenu du Canada et d'autres autorités fiscales et obtient souvent des décisions anticipées en matière d'impôt dans les cas d'incertitudes juridiques.

Impôts et taxes que nous payons

La TD s'acquitte de l'impôt sur le revenu des sociétés sur les bénéfices qu'elle réalise ainsi que de diverses taxes et divers impôts payés dans le cadre de ses activités. La stratégie d'affaires de la TD s'articule autour de ses marchés principaux au Canada et aux États-Unis. En 2024, nous avons payé 97% de nos taxes et impôts dans ces pays.

Aux États-Unis, nous investissons dans le logement abordable, tel qu'expliqué à la section sur l'accès au logement du [Rapport sur la durabilité 2024](#). Ces investissements donnent lieu à des crédits

d'impôt pour logements à loyer modique, qui réduisent les impôts que nous payons aux États-Unis. Nous investissons également dans des obligations municipales américaines, qui rapportent de l'intérêt libre d'impôt. Ces deux types de placements et d'autres crédits auxquels nous avons droit constituent la raison principale pour laquelle notre impôt à payer est moins élevé que le taux d'imposition prévu par la loi.

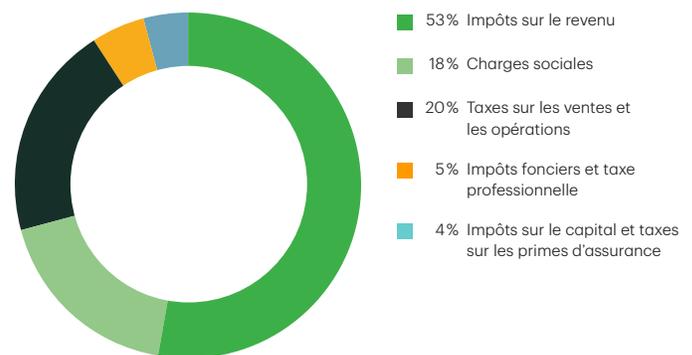
Pour en savoir plus quant aux taxes et impôts que nous payons au Canada, veuillez consulter la page 9 de la [Déclaration sur les responsabilités envers la collectivité 2024](#) de la TD.

Impôts et taxes que nous percevons

La TD perçoit des taxes et des impôts au nom de gouvernements dans les pays et les régions où elle exerce ses activités. Les taxes et impôts que nous percevons comprennent ce qui suit :

- Portion des charges sociales imputée aux employés
- Retenues d'impôt au nom des employés
- Impôt foncier au nom des clients qui ont contracté un prêt hypothécaire
- Taxe sur les opérations pour les activités des clients auxquelles les taxes de vente s'appliquent
- Retenues d'impôt au nom des investisseurs

Types d'impôts et de taxes payés par la TD en 2024 (en millions de dollars)



Mars 2025